

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9989

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SONDAGES CHEMIN ROYAL

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu la demande présentée par l'entreprise DUBRULLE FAIGNOT TP qui va
procéder à des sondages *Chemin Royal*
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite au droit du chantier à compte du 21 novembre 2023 et ce jusqu'au 24 novembre inclus.

Art 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société DUBRULLE FAIGNOT TP
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 21 novembre 2023
Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



[Signature]
Daniel DESCHODT.